

«ACCES AUX SOINS : « Dialoguer, innover, accompagner : les clés pour assurer un accès aux soins de qualité aux Français »»»

15/10/2018

Loin d'être un énième plan, il tire sa force des dynamiques émanant des territoires en associant les acteurs du parcours de soins : professionnels de santé, collectivités territoriales, élus locaux et usagers. Il se veut évolutif et propose un panel de solutions conçues et portées par les acteurs de proximité.

Le rapport des délégués est le fruit d'un an de travaux, d'auditions et de déplacements sur le terrain. Il rassemble leurs observations, recommandations et propositions en vue d'améliorer le plan d'accès aux soins.

« Au fil des rencontres et des réunions, trois mots clés nous sont souvent revenus avec force :

- **Dialoguer** : Les élus, les professionnels de santé et les ARS peinent encore trop souvent à se comprendre, parce qu'ils ne parlent pas le même langage. Là où tous coopèrent en dépassant les préjugés et les concurrences, des dynamiques vertueuses s'ancrent.
- **Innover** : Les professionnels et les élus que nous avons rencontrés débordent d'idées innovantes. Mais ils ont trop souvent fait état d'un manque de soutien de la part des pouvoirs publics parce que leur projet « *ne rentrait pas dans les cases* ». À nous de leur offrir la souplesse dont ils ont besoin.
- **Accompagner** : Derrière l'accès aux soins, ce qui se joue dans ces territoires, ce sont des changements profonds dans les pratiques et les cultures professionnelles. Ces changements, parce qu'ils sont profonds, doivent être accompagnés. »

La santé est l'affaire de tous. La présentation du rapport n'est qu'une étape. Il convient à chacun de s'en emparer et de faire émerger des projets concertés sur les territoires.

Plan d'accès territorial aux soins (13 octobre 2017) :

4 priorités :

- Renforcer l'offre de soins dans les territoires,
- Abolir les distances grâce au numérique (télémédecine),
- Assurer une présence soignante, pérenne et continue,
- Construire des projets innovants avec les acteurs des territoires.

Principales mesures :

- Doublement des maisons de santé pluri-professionnelles,
- 400 millions d'euros pour les centres de santé,
- Développement de la télémédecine,
- Meilleure articulation entre la médecine de ville et l'hôpital,
- Développement des pratiques avancées (permettre aux infirmiers de réaliser des actes médicaux),

- Aides à l'installation et allègement des charges administratives,
- 200 millions d'euros pour aider l'installation des médecins à s'installer dans les zones sous dotées.

Plan « Ma Santé 2022 » (18 septembre 2018) :

Objectif : Refonder le système de santé autour du patient.

Principales mesures :

- Refondre la formation des professionnels de santé (Fin du numerus clausus),
- Dégager du temps médical (+ 4 000 assistants médicaux),
- 400 médecins salariés orientés vers les territoires sous-dotés,
- Donner la priorité à la prévention,
- Créer des réseaux de professionnels de santé sur les territoires (CPTS),
- Généraliser le dossier médical partagé et faciliter la santé numérique,
- L'objectif de dépenses de l'Assurance maladie (ONDAM) sera porté à +2.5% en 2019, soit plus de 400 millions d'euros.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)